

Programme d'Intégration Cantonal 3 (PIC3) Canton du Valais 2024-2027

Rapport à destination du Service de la Population et de la Migration (SPM)
Canton du Valais

Dre. Maude Louviot

Octobre 2023

Rédaction : Maude Louviot (HESTS)

Groupe de travail : Olivier Milici (SPM)
Marie-Christine Roh (SAS)
Maude Louviot (HESTS)
Stéphanie Micheloud (SPM)
Thibusha Theivendram (SPM)

Programme d'intégration cantonal 3 (PIC3)

Canton du Valais

2024-2027

Table des matières

Introduction.....	4
Organisation générale	4
Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil.....	7
Gestion au cas par cas sur l'ensemble du processus	9
Langues.....	10
Aptitude à la formation et employabilité.....	12
Petite enfance	14
Vivre ensemble et participation	15
Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations.....	16
Interprétariat.....	17
Aperçu général des budgets 2024-2027.....	17
Surveillance en matière de finances	19
Annexes	20

Introduction

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) est introduit en 2014 par la Confédération et les cantons. En Valais, il est mis en place par le Service de la population et des migrations (SPM) afin de regrouper et coordonner les mesures d'encouragement spécifiques de l'intégration en un ensemble global de mesures au profit d'une part des personnes migrantes en séjour durable, et d'autre part des personnes admises à titre provisoire et réfugiés reconnus (AP/R) prises en charge par le Service de l'action sociale (SAS). Ces deux services se partagent les compétences en lien avec le domaine de l'intégration, et pensent conjointement le présent concept d'intégration, dans le respect des compétences de chaque service.

Les domaines d'encouragement des PIC portent sur l'information et le conseil, la formation et le travail ainsi que la compréhension mutuelle et l'intégration sociale. Ce document résume comment le canton du Valais compte atteindre ses objectifs. La mise en œuvre de la politique d'intégration est construite sur une base commune aux différents cantons fournie par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), mais chaque canton adapte l'implémentation du programme selon les réalités qui lui sont propres. Le PIC est subsidiaire aux structures ordinaires (cf. chapitre 4 du document-cadre, Secrétariat d'Etat aux migrations, 2022¹). Celles-ci doivent prendre en charge en priorité les actions menées dans leur domaine de compétence.

L'encouragement de l'intégration se fait au niveau local, en passant par les structures ordinaires classiques, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'école, de la formation professionnelle initiale (y compris les offres de formations transitoires), du marché du travail, de la santé (y compris de la promotion de la santé et la prévention) et de la sécurité sociale. En complément à ces actions, l'encouragement spécifique de l'intégration est articulé selon deux lignes d'action : apporter un soutien ciblé aux migrant et aux migrantes dans leur processus d'intégration en complétant l'offre des structures ordinaires ; et s'adresser aux structures en les soutenant dans l'accomplissement de leur tâche d'intégration. Dans ce contexte, le bon fonctionnement et la qualité des prestations de service sont fondamentaux.

Le canton du Valais a ainsi soutenu activement la réalisation des Programmes d'intégration cantonaux précédents (PIC 1 : 2014-2017 ; PIC 2 : 2018-2021 ; PIC 2bis : 2022-2023). En fonction de l'évolution de la mise en œuvre du programme, il s'engage à mettre en œuvre la troisième phase, à savoir le Programme d'intégration cantonal pour la période 2024-2027 (PIC 3) présenté ci-après.

Après avoir élaboré les contours du contexte et du cadre légal dans lesquels est élaboré le PIC3, le présent dossier articulera les actions proposées par le SPM et le SAS à propos des dimensions suivantes : la primo-information et l'information en matière d'intégration ; la gestion au cas par cas ; les langues ; la formation et l'employabilité ; la petite enfance ; le vivre ensemble et la participation ; la lutte contre les discriminations et les services d'interprétariat.

Organisation générale

Le Service de la population et des migrations (SPM) et le Service de l'action sociale (SAS) collaborent dans le cadre du PIC. Le SPM est le service responsable pour l'intégration des personnes étrangères au niveau de la loi et donc le service compétent pour la mise en œuvre du PIC. Dans ce sens, il collabore avec les structures ordinaires et les partenaires associatifs pour l'offre de services et

¹ Pour consulter le document dans sa totalité :

<https://www.eschk.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/foerderung/kip/kip3/grundlagen-kip-3.pdf.download.pdf/grundlagen-kip-3-f.pdf>

l'accompagnement des personnes étrangères dans leur processus d'installation et d'intégration. Le SAS a la responsabilité du suivi et de la gestion des tâches relatives aux personnes relevant de l'asile, ceci dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Au sein du SAS, le mandat du suivi, de l'hébergement et de l'insertion sociale et professionnelle des AP/R est confié à l'Office de l'asile (OASI).

Depuis l'introduction des PIC, le Bureau cantonal de l'intégration (BCI), intégré au Service de la Population et des Migrations et institué selon l'Ordonnance de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (OLALEtr, art. 3), privilégie une régionalisation des prestations et une délégation de certaines prérogatives aux communes et aux régions par les délégué-es à l'intégration (DI). Il assure ainsi l'adéquation régionale des réponses, qui implique un maintien dans la durée. Par conséquent, le dispositif mis en place avec succès durant les PIC 1 et 2 sera maintenu à 10 postes au maximum². Afin d'assurer la coordination et le développement du programme au niveau cantonal, le BCI, qui compte deux EPT, supervise le travail de l'ensemble des DI et des coordinateurs et coordinatrices des régions (CR), représenté-es dans le tissu politique et associatif du canton afin de garantir une complémentarité entre les projets régionaux et cantonaux³. Des rencontres tripartites BCI-DI-CR contribuent à régler les aspects opérationnels de la politique d'intégration régionale et communale, en conformité avec les lignes directrices de la Confédération. Les services mis en place par le BCI dans le cadre des PIC s'adressent aux personnes étrangères en séjour durable qu'elles soient d'installation récente ou plus ancienne (Permis C, B, L de plus d'une année). Le BCI travaille au renforcement des conditions-cadres et de l'offre disponible en lien avec les besoins d'encouragement à l'intégration de ces groupes cibles, notamment constitués des personnes admises en Suisse au titre du regroupement familial et des personnes présentant un potentiel de formation et représentant un potentiel de main d'œuvre. Le Service de l'orientation professionnelle et les bureaux de contrôle des habitants et habitantes communales sont activement impliqués dans ces mesures.

Les tâches principales du BCI sont :

- La responsabilité en tant que Service de contact avec les autorités fédérales,
- La responsabilité de la coordination cantonale,
- La gestion du budget global (hors forfaits d'intégration),
- Le développement des collaborations avec les structures ordinaires et les communes,
- Les contacts avec les milieux de l'économie,
- La mise en application des normes qualité,
- Le lancement des appels d'offre pour les projets,
- Le *controlling* des projets et du travail des DI.

L'implémentation du PIC est aussi affaire de concertation et de collaboration avec les partenaires œuvrant à différents niveaux d'intervention.

Le Service de l'action sociale (SAS) a pour mission de mettre en œuvre les dispositifs cantonaux :

- d'aide sociale,
- d'aide aux personnes relevant du domaine de l'asile,
- d'aide aux victimes d'infractions (LAVI),
- de planification, de subventionnement et de surveillance des institutions à but social et des institutions pour personnes vivant avec un handicap,

² Taux d'engagement actuel = 8,9 EPT. Pour le détail, voir *Annexe 1 : Postes SPM*

³ L'organigramme du BCI se trouve dans l'*Annexe 2 : Organigramme du PIC*

- d'avances sur contributions d'entretien pour les personnes en situation économique difficile et de recouvrement auprès des débiteurs (BRACE).

Il propose des mesures de politique sociale et veille à la mise en place de procédures garantissant aux divers bénéficiaires une aide efficace.

La mission de l'Office de l'asile est d'assurer l'encadrement des personnes relevant du domaine de l'asile, attribuées par la Confédération au canton du Valais. Celle-ci comprend l'hébergement, l'aide financière, la couverture des soins médicaux et dentaires et l'accès aux mesures d'insertion socio-professionnelle. L'accent est porté sur l'intégration des personnes dont l'OASI a la charge en vue de renforcer leur adaptation sociale et professionnelle. Des cours de langue, des programmes de formation, d'évaluation ou d'occupation ainsi que des programmes de soutien à l'emploi sont organisés dans cette perspective. Les bénéficiaires de ces prestations sont les personnes en procédure d'asile (livret N), les personnes admises provisoirement (livret F), les réfugiés reconnus (livret B), les personnes à protéger (livret S) et les personnes déboutées du domaine de l'asile.

Cadre légal

La loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (LALÉtr)⁴ charge le SPM du contrôle des personnes étrangères et des tâches liées au séjour et à l'établissement des personnes étrangères, à l'intégration et aux mesures de contraintes (art. 1) et précise les responsabilités des communes quant aux personnes étrangères sur leur territoire (art. 2). Son article 4 précise en outre les objectifs et principes de l'intégration en Valais en indiquant que les personnes étrangères « doivent se familiariser avec la société et le mode de vie en Suisse et, en particulier pour ceux dont le séjour est légal et durable, apprendre une langue nationale ». Les tâches du SPM sont précisées dans l'ordonnance sur la Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers (OLALÉtr)⁵. Son article 1 mentionne notamment l'octroi des autorisations d'entrée et de séjour en Suisse ainsi que des renouvellements ou prolongations des autorisations, mais également les refus d'octroi ou prolongation. Le Service, avec le BCI, est en outre en charge de la coordination entre les partenaires impliqués dans le processus d'intégration (services cantonaux, communes, institutions, associations, etc.) et de la promotion d'activités d'intégration (art. 4). De leur côté, les communes sont responsables du suivi des personnes étrangères résidant sur le territoire communal (art. 2) et sont tenues, à cet effet, de désigner une personne responsable de la correspondance avec le SPM.

Les questions relatives à l'intégration des personnes du domaine de l'asile sont de la compétence de l'Office cantonal de l'asile (OASI). Les activités de l'OASI s'appuient sur l'art. 12 de la Constitution fédérale, sur la Loi de l'asile du 26 juin 1998 (LAsi) et ses ordonnances d'application, sur la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration du 16 décembre 2005 (LEI) et ses ordonnances d'application, sur la loi valaisanne sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 et sa directive d'application⁶, sur la loi sur l'hébergement collectif des personnes relevant du droit d'asile du 30 avril 2015 ainsi que sur l'arrêté du conseil d'état du 5 mars 2008 concernant la prise en charge des personnes relevant du domaine de l'asile dans le canton du Valais. L'aide accordée aux AP/R est décrite plus en détail dans la Directive d'application de l'aide sociale, financière et d'urgence accordée aux personnes relevant du domaine de l'asile et attribuées au canton du Valais du 19 mai 2020⁷.

⁴ Lien vers la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers du canton du Valais : [Loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers \(LALÉtr\) \(lexfind.ch\)](#)

⁵ Lien vers l'ordonnance de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers du canton du Valais : [Ordonnance de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers \(OLALÉtr\) \(lexfind.ch\)](#)

⁶ Lien vers la directive d'application de la loi sur l'intégration et l'aide sociale : [Directive LIAS 2023 \(vs.ch\)](#)

⁷ Lien vers la directive : [Microsoft Word - normes asile 2020 version finale_F pour pdf \(vs.ch\)](#)

Depuis 2019, la Confédération et les cantons se sont entendus sur un agenda commun en matière d'intégration, l'Agenda Intégration Suisse (AIS), qui définit des objectifs à atteindre et des processus à mettre en place, afin d'intégrer plus rapidement les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire dans le monde du travail et dans la société. Les objectifs d'efficacité dictés par l'AIS (tous les réfugiés reconnus et toutes les personnes admises à titre provisoire disposent de connaissances de base d'une langue nationale trois ans après leur arrivée ; 80 % des enfants réfugiés arrivés en Suisse avant l'âge de quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile au moment de commencer l'école obligatoire ; cinq ans après leur arrivée, deux tiers des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire âgés de 16 à 25 ans suivent une formation professionnelle initiale ; sept ans après leur arrivée en Suisse, la moitié des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sont durablement intégrés dans le marché du travail ; après quelques années, tous les réfugiés et toutes les personnes admises à titre provisoire sont familiarisées avec les habitudes suisses et entretiennent des contacts avec la population locale) sont tous en lien avec le PIC3.

Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil

SPM

À leur arrivée, les personnes migrantes sont informées sur différentes thématiques, à savoir : les droits et les obligations généraux et spécifiques ; l'acquisition de compétences linguistiques ; la gestion du quotidien ; les responsabilités individuelles des personnes migrantes ; l'intégration professionnelle et dans les systèmes de formation ; le vivre ensemble ; la protection contre la discrimination ; la prévention contre les violences domestiques et autres formes de violences ; les droits et offres d'aide pour les victimes de violences domestiques ainsi que les conséquences juridiques pour les personnes coupables de violences ; le système de santé et d'assurances maladies ; les assurances sociales ; les finances et les impôts ; l'environnement ; les transports ; les médias ; le logement ; et les activités culturelles et les activités sportives et de loisirs. Ces différentes orientations de l'encouragement spécifique à l'intégration doivent être adaptés aux besoins des personnes migrantes et tenir compte de leur situation de vie.

Les personnes migrantes peuvent notamment trouver ces informations sur le site internet du canton et des communes ainsi que dans les brochures de bienvenue cantonales⁸ et communales. En outre, des séances de bienvenue collectives sont organisées par les communes, tout comme des entretiens d'accueil individuels. Ces dispositions liées à la primo-information et au conseil sont définies dans des mandats de prestation conclus avec les communes-hôtes des DI et les engagent à fournir des prestations liées aux objectifs et aux domaines d'encouragement du PIC. D'autres institutions organisant des projets à destination des personnes migrantes (cours de langue, cafés-rencontre, tables-rondes, ...) peuvent également proposer des prestations de conseils.

Les communes s'organisent librement pour informer les personnes migrantes de leurs attentes et des prestations disponibles. Dans les communes-hôtes des DI, cette tâche leur incombe prioritairement. Afin de préserver les spécificités locales et de permettre le développement de prestations de qualité, le canton n'impose pas de pratiques contraignantes aux communes. Les mesures de primo-information varient en fonction du contexte et des besoins des personnes migrantes dans chaque commune. Les DI disposent d'une connaissance approfondie des contextes locaux et des partenaires communaux. Une étroite collaboration avec les personnes préposées au contrôle des habitant-es est utile pour améliorer ces prestations. Le SPM n'effectue pas de suivi individualisé mais travaille de concert avec les communes sur l'amélioration des conditions-cadres de la primo-information.

⁸ Brochures disponibles en neuf langues: Portugais, Italien, Espagnol, Anglais, Serbe, Albanais, Arabe, Français et Allemand. Pour plus de précisions, voir la page internet du SPM : [Offre pour migrant.e.s - SPM - vs.ch](https://www.spm-vs.ch)

Des prestations de conseils en faveur des personnes migrantes sont proposées dans tout le canton, et ont été décentralisées d'entente avec les communes. Aussi, des partenaires associatifs ont été mandatés comme centres de conseil : le Centre Suisses-Immigrés (CSI)⁹ pour la partie francophone et le Forum Migration Oberwallis (FMO)¹⁰ pour la partie germanophone. Les permanences reçoivent un nombre très élevé de personnes en séjour durable ou relevant du domaine de l'asile.

Plus globalement, les partenaires suivants sont actifs dans l'information et le conseil à destination des personnes migrantes :

- Le SPM, par le BCI (organe de coordination)
- Les bureaux communaux du contrôle des habitants.
- Les DI
- Les communes hôtes des DI.
- Le Centre Suisse-Immigrés (CSI)
- Le Forum Migration Oberwallis (FMO)

SAS

De son côté, l'OASI met en œuvre les mesures « première information et conseil » pour les AP/R à travers un suivi individualisé qui se poursuit tout au long du processus d'intégration. Un collaborateur ou une collaboratrice est responsable de la primo-information et de l'organisation de séances de prévention avec les institutions partenaires. D'autre part, les assistants sociaux et assistantes sociales engagé-es par l'OASI sont en charge du *case management* et du conseil. Aussi, les AP/R bénéficient d'une part d'un entretien individuel avec l'assistant social ou l'assistante sociale en charge de leur dossier, puis participent à une séance d'information organisée en fonction de leur langue première. Ces séances d'information sont organisées rapidement afin que les personnes concernées puissent appréhender plus aisément leur arrivée dans le canton. Un service d'interprétariat peut être mis en place en cas de besoin. De nombreux thèmes sont abordés au sein de ces rencontres afin que chaque personne reçoive des conseils adaptés à sa situation, son âge et son état de santé. La question des droits et des devoirs, la présentation des structures ordinaires, les mesures d'insertion socio-professionnelles, les organismes de protection de la population, les espaces d'écoute spécifiques (notamment Femmes et Hommes Tische, bureau d'écoute contre le racisme, SIPE), ainsi que l'existence du Bureau de conseil en vue du retour y sont notamment abordées. D'autre part, une vidéo sur l'intégration traite des thèmes de la laïcité, de l'égalité des genres et des droits de l'enfant notamment. Celle-ci est présentée en parallèle des autres sources d'informations.

D'autre part, l'OASI collabore avec NCBI Suisse¹¹, qui met en place des partenariats locaux pour l'intégration, en formant et en accompagnant des personnes ressources dans leur rôle de médiatrices et de médiateurs. Les personnes participant à ces formations sont accompagnées dans la conduite et l'organisation de projets, de manifestations et/ou de médiation de conflits afin notamment d'encourager l'intégration culturelle au sein des écoles et des collectivités publiques. Ce sont alors des thématiques comme la médiation culturelle, la lutte contre les préjugés, la résolution pacifique des conflits, le courage civil, les conflits d'identité, l'expérience migratoire ainsi que la gestion de conflit qui sont abordés.

⁹ Pour plus d'informations, voir : [Bienvenue sur le site du Centre Suisses-Immigrés | Centre Suisses-Immigrés \(csivs.ch\)](#)

¹⁰ Pour plus d'informations, voir : [Forum Migration Oberwallis | Forum Migration Oberwallis \(forum-migration.ch\)](#)

¹¹ Pour plus d'informations, voir : [Intégration des réfugiés - NCBI Schweiz](#)

Collaborations

Le SPM et l'OASI œuvrent également pour informer la population valaisanne sur les principes du PIC. Le SPM organise par exemple des journées réunissant les commissions d'intégration en vue d'aborder une thématique en lien avec le PIC. Les CR sont à la disposition des communes pour toutes questions au sujet du PIC. D'autre part, des campagnes ciblées, comme la Semaine d'actions contre le racisme permettent de sensibiliser l'ensemble de la population. Des partenariats médiatiques, par exemple avec Canal 9 ont le même objectif. L'OASI propose également des séances d'informations pour des groupes spécifiques ou la population locale, afin de présenter ses activités. Le site internet du SAS permet en outre aux personnes intéressées de se renseigner sur les questions liées à l'asile, et peuvent notamment y trouver des statistiques concernant la situation des AP/R en Valais. Enfin, la rencontre entre les AP/R et la population Valaisanne est favorisée par des structures comme le restaurant « Le Temps de Vivre » aux Mayens de Chamoson, ou au sein de projets d'utilité publique mis en place avec les communes.

Améliorations

Afin de mieux identifier les groupes cibles, le travail avec les autorités de migration et les communes doit être développé et renforcé, notamment en adaptant les mandats de prestations avec les partenaires communaux. En outre, l'OASI souhaite créer un concept de primo-information spécifique à son public, notamment à travers un support numérique et à l'utilisation du langage FALC.

Gestion au cas par cas sur l'ensemble du processus

SAS

L'OASI assure un suivi individualisé mis en place pour toutes les étapes du processus d'intégration, et ce depuis la mise en œuvre de l'AIS dans le canton du Valais, en 2019. Toutes les personnes AP/R en séjour dans le canton sont enregistrées dans une base de données cantonale (LoRA). Celle-ci permet de les suivre et de les soutenir dans la définition de leur projet de vie ou leur trajectoire professionnelle grâce à l'accompagnement interdisciplinaire d'un assistant social ou d'une assistante sociale. Il sert également à répertorier les données en lien avec l'intégration et avec le *monitoring* au cas par cas de l'insertion socio-professionnelle des AP/R. Des données en lien avec le contexte familial ; les compétences et expériences professionnelles, la formation, le degré d'alphabétisation ; la santé physique et psychique ainsi que les ressources motivationnelles sont collectées dans un bilan réalisé tout au long du séjour des personnes AP/R au sein d'un hébergement collectif. Au cours de ce séjour, de six mois environ, les personnes sont inscrites en cours de langue et les enfants en âge d'être scolarisés sont inscrit-es dans des cours organisés par le Service de l'Enseignement. Les jeunes de 15 à 21 ans se voient proposer des cours organisés par l'OASI ou par le Service de la formation professionnelle. En outre, des programmes d'occupation ou d'évaluation permettent d'analyser la capacité de formation ou de travail des personnes AP/R. L'enjeu de cette évaluation est de pouvoir orienter les personnes dans les trois filières définies par l'AIS : la formation, l'emploi ou un programme d'insertion sociale.

Lors du passage en hébergement individuel, le suivi du dossier est repris par un assistant ou une assistante social-e d'un bureau d'accueil pour candidats et candidates réfugié-es. Les ressources des personnes sont à nouveau monitorées en ce qui concerne leur insertion sociale et professionnelle. Des cours de langue semi-intensifs ou intensifs peuvent être proposés, ainsi que l'inscription dans diverses mesures de renforcement professionnel. Lorsque la capacité de prise d'emploi est avérée, le suivi par une personne spécialisée en insertion professionnelle du Bureau d'insertion professionnelle de l'OASI est mis en place. Les mesures proposées aux bénéficiaires de l'aide sociale du canton peuvent également être mises à disposition du public de l'asile afin de leur assurer une meilleure intégration

professionnelle. Durant tout le processus d'intégration, l'assistant ou assistante sociale reste en charge du case management.

L'OASI souhaite renforcer la collaboration avec les secteurs de la santé afin d'améliorer l'évaluation de la santé des personnes atteintes physiquement ou psychiquement.

Langues

SPM

La coordination des cours de langue est assurée par le SPM pour le public en séjour durable et par l'OASI pour le public de l'asile. Des cours de langue existent dans toutes les régions cantonales et couvrent la totalité du territoire. L'ensemble des personnes étrangères ont accès, dans un rayon proche de leur domicile, à une offre de cours adaptés à leurs besoins et à leur niveau de compétence. Beaucoup de communes organisent des cours de langue et y participent financièrement. Toutefois, les moyens mis à disposition par la Confédération ont diminué depuis le PIC 2, impliquant des restrictions du budget attribué aux projets. Un équilibre entre des cours proposés par des associations bénévoles¹² et ceux d'associations occupant du personnel salarié est encore à trouver.

En 2020, sous le PIC2, une évaluation de la qualité des cours de langue proposés a été réalisée par la Haute Ecole et Ecole Supérieure de Travail Social (HESTS)¹³. Les résultats montrent que l'offre de formation en langue pour les personnes étrangères s'est professionnalisée et que les différents partenaires offrent des prestations qui répondent aux normes, notamment à travers la labellisation FIDE¹⁴, la certification des formateurs et formatrices ou la définition de normes d'enseignement et d'évaluation rigoureuses. Le canton investit dans les formations FIDE et soutient la formation des enseignants et des enseignantes afin d'assurer la présence d'interlocuteurs et d'interlocutrices FIDE sur l'ensemble du territoire. Toutefois, même si le label FIDE est bien perçu par la plupart des partenaires, ses formations sont onéreuses, induisant une polarisation entre les organisations professionnelles disposant de moyens à investir dans la formation de ses collaborateurs et collaboratrices, et les organisations bénévoles ne disposant pas toujours des ressources nécessaires. En outre, certains partenaires y voient une surcharge administrative lourde à supporter au vu de leurs ressources. Il est prévu de reconduire une étude similaire au cours du PIC3. Différents aspects, comme améliorer l'information sur les exigences légales en matière de certificat de langue et renforcer l'évaluation de la qualité des prestations auprès des partenaires associatifs pourraient être développés en collaboration avec les DI afin de renforcer les objectifs liés à ce domaine. Le canton soutient certaines prestations associatives, et notamment celles fournies par l'Association Lire et Ecrire¹⁵ en vue de renforcer l'encouragement linguistique des compétences de base. Les subventions obtenues dans le cadre des PIC sont notamment destinées aux cours d'alphabétisation, aux cours A1-A2 et aux cours B1. Un certificat linguistique, dont le choix est laissé à l'organisation partenaire, évalue le niveau linguistique à la fin de la mesure.

¹² À noter que l'engagement bénévole ainsi que le tissu associatif jouent un rôle de premier plan dans la politique d'intégration valaisanne. Sans ces contributions, il serait impossible de présenter une offre aussi dense de cours de langue, à bas seuil et de qualité.

¹³ Le rapport complet de l'étude est disponible ici : [Evaluation qualitative cours de langue final \(vs.ch\)](#)

¹⁴ A noter que le label FIDE n'est pas formellement exigé mais recommandé par le canton qui encourage les organisations à budgétiser un montant destiné aux formations FIDE. A ce jour, un projet sur 18 pour le domaine « étrangers » porte le label FIDE. Pour plus d'informations sur le label FIDE, voir : [fide pour les apprenant-e-s de langue: Cours de langue avec label fide \(fide-service.ch\)](#)

¹⁵ Pour plus d'informations sur l'Association Lire et Ecrire, voir ici : [Page d'accueil | Association Lire et écrire \(lire-et-ecrire.ch\)](#). Les différents prestataires de cours de langue privés sont énumérés dans l'Annexe 4 : *Liste des prestataires de cours de langue privée*

L'adaptation de l'offre aux besoins des différents groupes cibles est assurée par l'implémentation locale des mandats de prestation établis par le canton (partenaires associatifs ou communes). La pertinence des mesures est évaluée au moyen de *controlling* annuels ainsi que lors du *reporting* demandé une fois par an aux partenaires. En outre, le canton demande aux organisations de fournir des informations sur les activités prévues et réalisées ainsi que sur les groupes cibles atteints. Les standards de qualités utilisés doivent également être renseignés. Les femmes, notamment grâce à la mise à disposition (non systématique) de haltes-garderies sont particulièrement ciblées par ces mesures spécifiques.

Les personnes migrantes sont informées de ces mesures par les DI, notamment lors des séances individuelles ou collectives de primo-information. Le SPM les transmet en outre par courriel, au guichet et au téléphone par la section responsable de l'attribution des autorisations de séjour ou d'établissement. Les AP/R obtiennent l'information par le biais de l'encadrement individuel mis en place par l'OASI, et les inscriptions dans les cours internes et externes sont effectués directement par les référentes ou référents sociaux. La gestion au cas par cas permet en outre de réorienter les personnes vers les cours de langue les plus adaptés à leur profil.

SAS

Dans le domaine de l'asile, l'encouragement linguistique est également considéré comme fondamental pour assurer l'intégration sociale et professionnelle des personnes migrantes. L'OASI dispense des cours de français et d'allemand, basés sur le modèle FIDE. Le public de l'asile dispose de deux types de cours, soit « cours de langue adultes », soit « cours de langue jeune ». Un suivi des élèves ainsi qu'un *monitoring* est assuré par deux responsables d'unité. Une évaluation est organisée au début des cours afin d'inscrire les participants et les participantes dans un cours adapté à son niveau et des statistiques sont effectuées afin de définir la progression des élèves. Aussi, en fonction du niveau de langue, de l'âge des participants et des participantes ou des projets professionnels des AP/R, les cours sont proposés directement par l'OASI, soit par des partenaires. Ainsi, les adolescents et adolescentes et les jeunes adultes¹⁶, les parents¹⁷ et les personnes sans expérience scolaire bénéficient de cours adaptés. Les AP/R susceptibles de s'intégrer sur le marché du travail ou au contraire ayant peu de chances de s'intégrer sur le marché de l'emploi sont également ciblé-es par ces mesures.

- AP/R en âge de scolarité : le Service de l'enseignement du canton du Valais est chargé des cours de bases pour les personnes logées en hébergement collectif, et dans les écoles ordinaires des communes de résidence.
- Adolescents et adolescentes et jeunes adultes : Cours destinés aux personnes de 15 à 21 ans arrivées tardivement en Suisse, organisés conjointement par le Service de la formation professionnelle et l'OASI¹⁸. Ces cours comprennent des cours de scolarisation pour les analphabètes, les cours de français à niveau, des classes d'accueil et de formation, des classes d'accueil préprofessionnelles, des classes d'encouragement précoce de la langue, des cours de préparation à la formation pour adultes. Des duos pédagogiques sont mis en place pour accompagner les personnes présentant des difficultés scolaires, alors qu'un soutien éducatif

¹⁶ Les cours proposés comprennent : cours de scolarisation pour les personnes analphabètes, cours de français à niveau, classes d'accueil et de formation, classes d'accueil préprofessionnelles, encouragement précoce de la langue, cours de préparation à la formation pour adulte. Des soutiens éducatifs pour les élèves présentant des difficultés scolaires sont mis en place.

¹⁷ Les cours de langue à destination des parents sont proposés dans un projet-pilote nommé « mixité sociale » lancé par l'OASI dans le cadre de l'Agenda 2030.

¹⁸ L'EPASC est mobilisée à des fins d'accueil et d'intégration (français): [Section SCAI :: EPASC :: Ecole Professionnelle Artisanat Service Communautaire](#) et la BFO se charge de la région germanophone [Integrationsklasse und Integrationsvorlehre | Berufsfachschule Oberwallis \(berufsbildung-vs.ch\)](#)

est mis en place pour les apprenants et apprenantes présentant des difficultés comportementales.

- Parents : Cours de langue destinés aux parents, intégrés dans le projet pilote « Mixité sociale » lancé par l'OASI dans le cadre de l'Agenda 2030.
- Personnes sans expériences scolaires : Cours d'alphabétisation et d'expression orale
- AP/R susceptibles de s'intégrer sur le marché du travail : Cours de langue organisés par l'OASI et ses partenaires externes, collaborant également avec le SPM. Cours allant d'une à cinq demi-journées par semaine, respectant le modèle FIDE.
- AP/R ayant peu de chances de s'intégrer sur le marché de l'emploi : Cours de langue ou cafés-rencontres à visée sociale.

Collaborations

Le SAS et le SPM prévoient de mettre en place un financement commun pour les institutions et les associations proposant des cours de langue. Cette collaboration a été initiée en 2018, avec le PIC2, en réponse aux arrivées massives de personnes de l'asile durant les années 2015-2016, et renforcées par l'arrivée de nombreuses personnes porteuses d'un permis S en Valais qui ont encouragé l'inscription de certaines personnes dans des cours de langue proposés par les communes et jusqu'alors financés par le SPM à travers les fonds obtenus dans le cadre du PIC. L'accord financier se base jusqu'à présent sur un ratio défini en fonction des listes de présence.

Amélioration

Une amélioration de l'information sur les exigences légales en matière de certificats de langue est envisageable. En outre, garantir la qualité des prestations auprès des partenaires associatifs, sans avoir systématiquement recours au label FIDE est envisagé par le canton. Enfin, la mise en place d'une offre de cours de niveau B2/C1 devrait être proposée à destination des AP/R hautement qualifiés-es souhaitant poursuivre une formation tertiaire ou postuler à des offres d'emploi requérant de bonnes compétences linguistiques.

Aptitude à la formation et employabilité

SAS

Dans le canton du Valais, le SAS est représenté à la collaboration interinstitutionnelle (CII)¹⁹, visant à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle dispose d'une stratégie spécifique, d'une charte²⁰ et d'une convention de collaboration²¹ qui organise ses partenariats.

Une collaboration entre le Bureau d'insertion professionnelle de l'Office de l'asile et les offices régionaux de placement (ORP) permet d'annoncer les AP/R aptes à intégrer le marché de l'emploi. Le Bureau d'insertion professionnelle a la charge de valider le potentiel d'intégration des AP/R et de les inscrire auprès de l'ORP. L'ORP dispose de personnel consacré à cette collaboration qui s'occupe de confirmer l'aptitude au placement et de suivre les démarches d'insertion professionnelle des demandeurs et demandeuses d'emploi. Plus spécifiquement, une première analyse de l'employabilité

¹⁹ Les institutions/organismes suivants en font partie : Office chargé de la formation professionnelle ; Office chargé des offres de formation transitoires ; Centre d'orientation professionnelle (OP) ; Orientation professionnelle et personnelle (OPP) ; Assurance Invalidité ; Office chargé de la formation au niveau tertiaire ; Autorités du marché du travail ; Aide sociale ; Office de l'asile. Pour plus d'informations, voir ici : [Collaboration interinstitutionnelle \(vs.ch\)](#)

²⁰ La charte de la CII Valais est disponible sur le lien suivant : [charte_Cii_FR_V2.indd \(vs.ch\)](#)

²¹ La convention collaboration interinstitutionnelle est disponible sur le lien suivant : [Microsoft Word - ConventionCII_2022 \(vs.ch\)](#)

des personnes est réalisée par les assistantes et les assistants sociaux des foyers ou des bureaux d'accueil qui vérifient les expériences professionnelles antérieures de la personne, sa disponibilité à être en emploi, sa mobilité et son niveau de langue. Ensuite, un programme d'évaluation mis en place par l'OASI permet d'évaluer l'aptitude au placement à travers une mise en situation et l'appréciation de critères observables. Ces étapes sont préalables à la prise en charge par le Bureau d'insertion professionnelle. C'est ensuite le Bureau d'intégration professionnelle qui placera la personne en stage sur le premier ou second marché du travail afin de valider son potentiel d'employabilité, avant de l'inscrire à l'ORP ou de le ou la placer directement sur le marché du travail.

Aussi, le canton dispose de plusieurs offres à l'attention des AP/R, à savoir : encouragement des compétences de base selon la loi sur la formation continue (LFCo) ; préparation à la fréquentation d'une offre transitoire ; préparation à la formation professionnelle initiale (encouragement des compétences de base et recherche d'emploi) ; acquisition de compétences spécialisées et spécifiques au métier (offre de qualification duales, reconnues au sein des différentes branches professionnelles) ; placement dans un apprentissage ou un emploi ; acquisition de compétences clés pour s'intégrer sur le marché primaire de l'emploi ou dans une formation.

Les offres de qualification et les formations certifiantes sont données et/ou validées par les associations professionnelles des métiers concernés ou des partenaires certifiés, qui valident également leurs plans de formation. Certaines organisations de formation sont labellisées SQS Eduqua. Ces formations abordent des aspects théoriques et pratiques, proposant des stages pratiques en entreprise, permettant une validation par une employeuse ou un employeur potentiel. Les besoins émergents du marché de l'emploi sont relayés par les liens étroits qu'entretiennent les faitières professionnelles avec les structures de l'asile et les organismes qui chapeautent les formations certifiantes et les lieux de formations. Aussi, les formations sont régulièrement adaptées aux besoins exprimés par les employeurs ou employeuses et à la réalité du marché de l'emploi. Ces offres destinées à promouvoir l'employabilité sont, en majorité, ouvertes aux AP/R libérés de la scolarité obligatoire jusqu'à 55 ans environ. Le niveau de langue exigé dépend du domaine d'activité, mais un niveau A2 est généralement exigé. Les offres destinées à promouvoir l'aptitude à la formation sont disponibles de 15 à 35 ans, sous réserve d'acceptation d'un possible endettement durant la formation pour les réfugiés et réfugiées statutaires dès la fin du soutien financier par une bourse d'étude cantonale, fixée à 35 ans.

L'offre de qualification s'est étoffée au cours des dernières années avec la mise en place d'offres de qualification dans les domaines de la restauration, de l'intendance, du service, et de la santé). Les horaires²² d'une partie de ces formations ont été pensés afin de les rendre accessibles aux personnes avec enfants scolarisés. Toutefois, la disponibilité pour un emploi est un critère essentiel de l'aptitude au placement. Disposer d'un système de garde d'enfants²³ est indispensable pour être déclaré-e apte au placement. Certaines personnes peuvent être accompagnées pour trouver un emploi à temps partiel. Le Bureau d'insertion professionnel souhaite toutefois une disponibilité de minimum 60%. Les mesures d'évaluation de la capacité de travail ou de formation peuvent être mises sur pied à temps partiel auprès des organismes reconnus afin de permettre une entrée progressive sur le marché du travail. D'autre part, une offre de crèche ouverte quatre jours par semaine est mise à disposition sur le principal site de formation et d'évaluation afin de permettre aux parents en charge d'un enfant de participer aux mesures qui s'y déroulent (ateliers pratiques et cours de langue).

²² Les horaires, condensés durant la journée, s'étendent de 9h à 15h30, avec le mercredi après-midi de libre).

²³ La garde doit aller de 7h à 18h environ, du lundi au vendredi (voire au dimanche).

Le canton dispose d'un service de conseil en insertion professionnelle, mais l'offre n'est pas définie spécifiquement en fonction des différents groupes cibles. Un aspect à développer serait de renforcer les compétences des coachs en insertion professionnelle en lien avec la prise en charge du public jeune en recherche de formation (recherche de places d'apprentissage, orientation et accompagnement notamment).

Améliorations

Une stratégie concernant les personnes hautement qualifiées sera élaborée dans le cadre du PIC 3. À ce jour, ces personnes ont accès aux hautes écoles cantonales ou intercantionales. Le Bureau d'intégration professionnelle encadre et soutient les personnes hautement qualifiées dans leur volonté d'entreprendre un cursus de niveau tertiaire. Les conditions d'immatriculation et la plausibilité d'un tel projet de formation sont vérifiées par les personnes en charge du conseil en insertion. Ces dernières peuvent faire appel à des institutions partenaires pour valider la capacité de formation²⁴. D'autre part, la HES-SO Valais-Wallis a mis en place le programme *Roadmap to study*²⁵, permettant aux AP/R répondant aux conditions d'immatriculation des Bachelor HES (à l'exception du critère linguistique) d'intégrer durant une année un programme de préparation à l'intégration en Bachelor (modèle Horizon Académique). Ce programme comprend un bilan individuel, du mentorat, des cours de langue, la possibilité de participer aux cours de première année avec un statut d'auditeur ou auditrice libre et des stages dans le domaine de formation choisi.

Petite enfance

Le domaine de la petite enfance est pris en charge par le Service cantonal de la Jeunesse. Depuis 2001, le canton du Valais dispose d'une nouvelle législation qui indique « Il appartient aux communes, ou aux groupements de communes, de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde aux besoins de places d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Les communes sont chargées d'évaluer les besoins pour de telles structures, d'informer les usagers sur l'offre et sur les modalités d'utilisation de celles-ci et de coordonner l'affectation de l'ensemble des ressources dans ce domaine. Elles peuvent déléguer ces tâches aux centres médico-sociaux. Les communes veillent à garantir un accès équitable à un réseau d'accueil à la journée, différencié et à la portée des usagers. » (Art. 32, Loi en faveur de la Jeunesse²⁶).

SPM

Le Service cantonal de la jeunesse amène un soutien aux structures d'accueil par le biais d'une stratégie linguistique adaptée à la population migrante. Dans le cadre d'un projet pilote, la formation spécifique adaptée au développement du langage chez le jeune enfant « Parle avec moi » a été reprise du canton de Genève et adaptée au canton du Valais dans certaines communes. Cette formation est donnée à l'ensemble du personnel d'encadrement des structures par des logopédistes du Service cantonal de la jeunesse. En outre, un concept cantonal²⁷ permet de sensibiliser les acteurs et actrices du domaine de la petite enfance aux questions relatives à l'encouragement de l'intégration et aux besoins des familles migrantes. Par le biais du PIC, le SPM finance également des projets dans le domaine de la petite enfance (Maisons vertes, ateliers lecture, projets encouragement de la langue, formations, etc.)

²⁴ Les partenaires peuvent par exemple proposer des tests d'aptitude scolaire type BRTA, au CIO.

²⁵ Pour plus d'informations : [Roadmap to Study | HES-SO Valais-Wallis \(hevs.ch\)](https://www.hevs.ch/roadmap-to-study)

²⁶ Voir : [RS 850.4 - Loi en faveur de la jeunesse - Canton du Valais - Recueil de la législation \(vs.ch\)](#)

²⁷ Pour plus d'informations : [Concept cantonal «Intégration préscolaire des enfants de familles migrantes» \(vs.ch\)](#)

Les familles migrantes sont informées sur le thème de la petite enfance et sur les offres destinées aux parents et aux enfants lors de la primo-information. En outre, les organes communaux et cantonaux chargés du conseil à la population sont sensibilisés à cette question et en mesure de renseigner les personnes concernées. Certaines offres ciblent directement la population migrante. Le canton propose notamment des offres de soins post-nataux et conseils pour jeunes parents (sage-femme, consultation parents-enfants)²⁸; des groupes d'échanges pour parents et éventuellement entre pairs (FemmesTische²⁹) sont mis en place ; des animations lecture (par ex. bibliothèque « né pour lire »³⁰) ; des séances de préparation à l'entrée à l'école enfantine pour les enfants allophones et leurs parents sont organisées dans certaines communes ; des groupes de jeux spéciaux à visées linguistiques sont proposés aux enfants allophones et des offres d'accueil extrafamilial durant les cours de langue ou liés à d'autres mesures d'intégration que fréquentent les parents sont organisées.

SAS

Dans cette perspective, le canton dispose d'une mesure préscolaire. Ces mesures ciblent particulièrement d'une part les AP/R, suivi-es par l'OASI, encouragé-es à apprendre une langue nationale dès la petite enfance. Dans ce cadre, l'ensemble des enfants âgé-es de trois à quatre ans sont inscrit-es dans des crèches communales à raison de deux demi-journées par semaine, durant l'année qui précède leur entrée à l'école. De plus, en parallèle des structures proposées par les structures ordinaires, l'OASI dispose d'espaces enfants au sein de ses foyers collectifs et centres de formations, afin d'assurer le succès de l'encouragement linguistique destiné à la petite enfance. Ces espaces permettent à la fois aux enfants d'être en contact avec des personnes parlant la langue locale, et d'autre part de permettre aux parents de participer à des cours de langue ou autres mesures proposées dans ces lieux. L'OASI finance le placement dans les structures ordinaires de l'ensemble des enfants dont il a la charge, sans distinction de prise en charge liées au permis. Afin de répondre aux besoins spécifiques des mères de familles vulnérables, une nouvelle unité nommée « mères-enfants » a été créée. Cette unité composée d'appartements partagés et individuels, permet aux mères isolées et à leurs enfants d'être pris en charge de manière individualisée.

Dans le cadre de l'Agenda 2030 du Canton du Valais, l'OASI a proposé un projet dans le domaine de la petite enfance, intitulé « promotion de la mixité sociale de la petite enfance » et qui couvre les thématiques « inégalités réduites », « paix, justice et institutions efficaces » et « éducation de qualité »³¹.

Améliorations

Afin de renforcer ce domaine d'encouragement, l'OASI souhaite étoffer son offre de prise en charge des enfants d'âge préscolaire, en engageant des éducateurs et éducatrices de la petite enfance supplémentaires au sein de ses structures collectives.

Vivre ensemble et participation

SPM

Le SPM, par le BCI, est chargé de développer, de piloter et de coordonner le domaine d'encouragement « Vivre ensemble et participation », mis en œuvre par les DI ou par des associations. Dans ce contexte,

²⁸ Voir par exemple l'offre des CMS : [Enfance - Prestations des CMS - Groupement valaisan des centres médico-sociaux \(cms-smz.ch\)](#)

²⁹ Pour plus d'informations : [femmesTISCHE / hommesTISCHE : Promotion santé Valais \(promotionsantevalais.ch\)](#)

³⁰ Pour plus d'informations : [Né pour lire \(nepourlire.ch\)](#)

³¹ Pour plus d'informations : [Promotion de la mixité sociale de la petite enfance - Agenda 2030 Valais - vs.ch](#)

plusieurs projets visant à favoriser le vivre ensemble, notamment à travers des rencontres, sont soutenus par le canton. Il s'agit notamment de fêtes organisées dans les communes (fêtes interculturelles) et de rencontres au sein de petits groupes (cafés-rencontres, projections cinématographiques, ateliers philo, repas interculturels, soirées de contes, etc.). Les communautés sont impliquées dans l'organisation des fêtes culturelles et membres actives des comités des associations menant certains projets de « vivre ensemble ». Les communes portent également de nombreux projets de vivre-ensemble comme les fêtes interculturelles avec l'aide des DI. Le projet « Tandem »³² s'appuie sur un système de parrainage culturel afin de renforcer l'accueil des nouvelles personnes arrivant dans une commune. Ces événements sont l'occasion d'informer la population migrante et de lui permettre d'acquérir certaines compétences. Les communes qui mettent en œuvre des projets favorisant le vivre-ensemble bénéficient d'un soutien financier dans le cadre du PIC. Des informations ciblées destinées à la population migrante, des actions de sensibilisation des autorités, le soutien de projets, la mise en place de lieux de rencontre ainsi que des dispositifs de mentorat ou bénévolat permettent d'informer les acteurs et actrices de la société civile (y compris les personnes issues de la migration) des dimensions participatives ainsi que des aides à disposition.

SAS

L'Office de l'asile est chargé du développement stratégique des mesures liées à la participation des AP/R à la vie en société. Plusieurs programmes visant à l'occupation et à la réalisation d'activités sociales sont proposés aux AP/R, en fonction de leur âge, de leur statut et de leur niveau de langue. Sont par exemple organisés : un atelier de dramaturgie ; la réalisation de projets d'utilité publique définis en collaboration avec les collectivités publiques du Valais ; un programme de rédaction de textes ensuite publiés sur le site <https://voixedexils.ch> ; des cafés-rencontres, ou encore un atelier de micro-ferme thérapeutique. Les communes disposent en outre d'un catalogue d'offres d'activités coordonnées par les délégués à l'intégration. Les communes de Conthey³³, Collombey-Muraz³⁴, Martigny³⁵, Monthey³⁶, Saxon³⁷, Sierre³⁸, Sion³⁹, St-Maurice⁴⁰, ainsi que dans le Haut-Valais⁴¹ y participent notamment. En outre, plusieurs activités sont organisées par des associations et des organisations, comme la Maison Soleil⁴² ou la Petite Bulle⁴³ pour les enfants, le café social Verso l'Alto⁴⁴ ou le Connecting point⁴⁵ pour les adultes. Un concept commun entre la LEI et le domaine de l'asile pourrait être élaboré afin de renforcer ce domaine d'encouragement au niveau cantonal.

Gestion de la diversité et lutte contre les discriminations

Au niveau cantonal, le BCI est en charge de la politique d'intégration et de la lutte contre les discriminations. Le Bureau d'écoute contre le racisme (BECR) de la Croix-Rouge Valais est l'organe

³² Pour plus d'informations, l'exemple de la ville de Sion : [Tandem - Ville de Sion](#)

³³ Pour plus d'informations : <https://integration-dc.ch/projets/>

³⁴ Pour plus d'informations : <https://www.collombey-muraz.ch/commune/groupe-rencontres-partage-1053.html>

³⁵ Pour plus d'informations : <https://www.martigny.ch/fr/integration-639.html>

³⁶ Pour plus d'informations : <https://maisondumonde.ch/animations/>

³⁷ Pour plus d'informations : <https://www.saxon.ch/integration/>

³⁸ Pour plus d'informations : <https://www.sierre.ch/fr/integration-1866.html>

³⁹ Pour plus d'informations : <https://www.sion.ch/integration>

⁴⁰ Pour plus d'informations : <http://www.st-maurice.ch/site/social/integration.html>

⁴¹ Pour plus d'informations : <https://www.integration-ow.ch/de/angebot/integrationsangebote>

⁴² Pour plus d'informations : <https://lamaisonsoleil.ch/>

⁴³ Pour plus d'informations : <https://lesmams.ch/les-groupes-la-petite-bulle>

⁴⁴ Pour plus d'informations : <https://versolalto.ch/accueil-communautaire/>

⁴⁵ Pour plus d'informations : <http://www.czbrig.ch/Veranstaltung/connecting-point>

compétent pour conseiller les personnes victimes de discriminations raciales. Une offre de conseil indépendante disponible pour les personnes suisses et migrantes, victimes ou témoins de discriminations, par une permanence téléphonique et physique, y est assurée. Il offre aux personnes victimes de discrimination raciale un espace de parole et les guide dans les démarches de médiation ou de dépôt de plainte pénale, assurant une dimension de conseil et d'écoute. Le BECR s'adresse non seulement aux victimes, mais également aux témoins et aux auteurs et autrices. Il participe en outre à la sensibilisation et à l'information du réseau cantonal et est membre du réseau national des centres de conseil pour les victimes de racisme, en participant activement à ses activités en termes de monitoring des cas, de formation, de supervision, de discussions de cas et de colloques thématiques. Il participe activement à la mise en œuvre de la semaine d'actions contre le racisme⁴⁶, assurant un pan de sensibilisation. De plus, des campagnes de sensibilisation dans les écoles et les structures sociales et associatives sont mises en place dans le canton du Valais par le BCI et les DI, et une formation continue pour l'acquisition de compétences transculturelles et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations est proposée dans le cadre de l'offre de formations continues interne à l'administration.

Améliorations

Des moyens supplémentaires permettraient d'élaborer une stratégie liée à la gestion de la diversité et de la protection contre les discriminations et de mieux sensibiliser les autorités politiques à la question.

Interprétariat

Les structures en charge de l'interprétariat (AVIC⁴⁷ et FMO⁴⁸) sont soutenues. D'autre part, les DI informent les structures ordinaires de leurs régions de compétence de l'importance du recours aux interprètes qualifié-es. La recherche de la qualité dans le domaine de l'interprétariat est une priorité cantonale, aussi la participation aux frais de formation pour les interprètes interculturel-les est maintenue.

Améliorations

Un plus grand soutien aux formations, rendu possible par l'obtention de plus de moyens, permettrait de promouvoir la qualité dans ce domaine d'encouragement.

Aperçu général des budgets 2024-2027

Le budget total du PIC 3 du canton du Valais s'élève à 59'997'868 francs, selon la répartition suivante :

⁴⁶ Mise en place depuis 2009

⁴⁷ Pour plus d'informations, voir : [AVIC - Action valaisanne pour l'interprétariat communautaire - OSEO Valais \(oseo-vs.ch\)](#)

⁴⁸ Pour plus d'informations : [Interkulturelles Dolmetschen | Forum Migration Oberwallis \(forum-migration.ch\)](#)

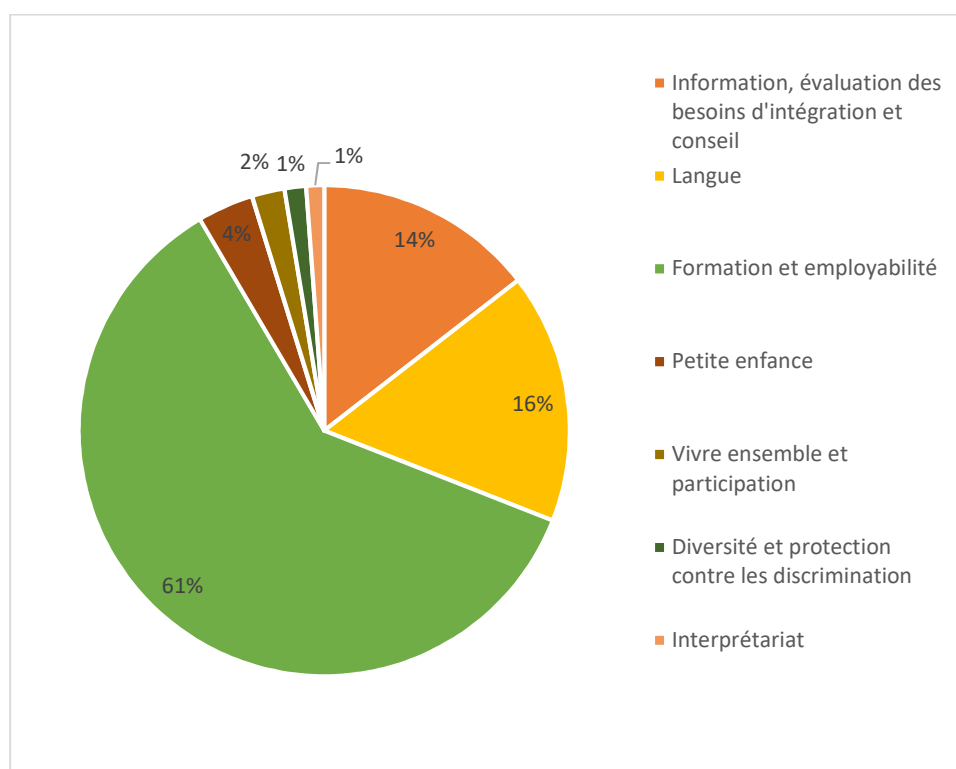
	Canton (domaine étrangers-SPM)	Communes	Total canton	Confédération Domaine des Etrangers	Confédération Forfaits d'intégration (asile)	Total
Information, évaluation des besoins d'intégration et conseil	1'027'160 CHF	685'160 CHF	1'712'320 CHF	1'370'316 CHF	5'612'000 CHF	8'694'636 CHF
Langue	1'060'928 CHF	1'052'928 CHF	2'113'856 CHF	2'105'848 CHF	5'664'000 CHF	9'883'704 CHF
Formation et Employabilité	2'520 CHF	2'520 CHF	5'040 CHF	5'036 CHF	36'336'000 CHF	36'346'076 CHF
Petite enfance	168'772 CHF	168'772 CHF	337'544 CHF	337'540 CHF	1'544'000 CHF	2'219'084 CHF
Vivre-ensemble et participation	314'872 CHF	314'872 CHF	629'744 CHF	629'740 CHF	36'000 CHF	1'295'484 CHF
Diversité et protection contre les discriminations	181'368 CHF	181'368 CHF	362'736 CHF	362'732 CHF	120'000 CHF	845'468 CHF
Interprétariat	226'708 CHF		226'708 CHF	226'708 CHF	260'000 CHF	713'416 CHF
Total	2'982'328 CHF	2'405'620 CHF	5'387'948 CHF	5'037'920 CHF	49'572'000 CHF	59'997'868 CHF

Figure 1 : Répartition du budget en fonction des domaines d'encouragement et du domaine concerné⁴⁹

Le budget PIC « domaine des étrangers » de la compétence du SPM s'élève à 2'928'328.-, soit 745'582.- par année de 2024 à 2027.

La gestion des forfaits d'intégration versés par la Confédération est de la compétence exclusive de l'OASI.

La figure 2 illustre la répartition du budget sus-mentionné en fonction des domaines d'encouragement.



⁴⁹ Les budgets présentés ici sont soumis à deux régimes différents. D'une part, le domaine des étrangers et étrangères est financé par le crédit d'encouragement à l'intégration qui correspond à une clé de répartition cantonale, à hauteur de 1'259'480.- par an pour la durée du PIC pour le canton du Valais (art. 58, al. 3 LEI). D'autre part, le domaine de l'asile est couvert par les forfaits pour l'AIS, qui s'élèvent à CHF 18'000.- par arrivée (art. 58, al. 2, LEI). Enfin, les personnes au bénéfice d'un statut de protection S dépendent d'un autre programme et ne sont pas comprises dans les aspects financiers du PIC.

Figure 2: Répartition du budget total en fonction des domaines d'encouragement

Surveillance en matière de finances

Le canton du Valais ne dispose pas de plan de surveillance PIC, ni de système de gestion des risques spécifique au PIC.

Il convient d'indiquer que le budget présenté comprend les frais de personnel directement liés à la mise en œuvre opérationnelle du PIC. En outre, d'autres programmes fédéraux, indépendants du PIC et portant sur l'employabilité et la formation professionnelle, comme le programme pilote des aides financières, le programme « stabilisation et activation des ressources des personnes ayant des besoins particuliers », ou le programme pilote « Préapprentissage d'intégration plus » sont proposés par le SEM sont mis à contribution en parallèle du PIC.

Une évaluation a été réalisée en 2021 afin d'analyser l'adéquation des mesures aux besoins du terrain⁵⁰.

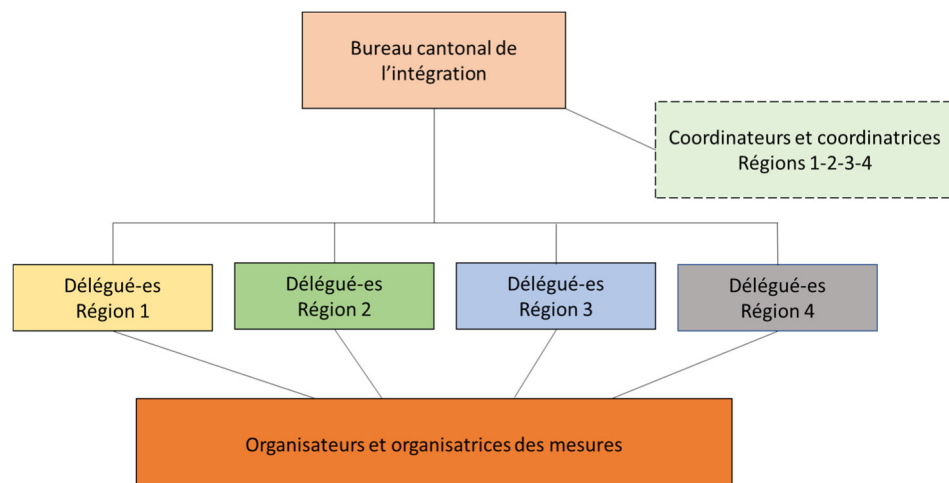
⁵⁰ L'évaluation du PIC 2 est disponible en suivant le lien suivant : [Evaluation du Programme d'intégration cantonal \(2018-2021\) \(vs.ch\)](#)

Annexes

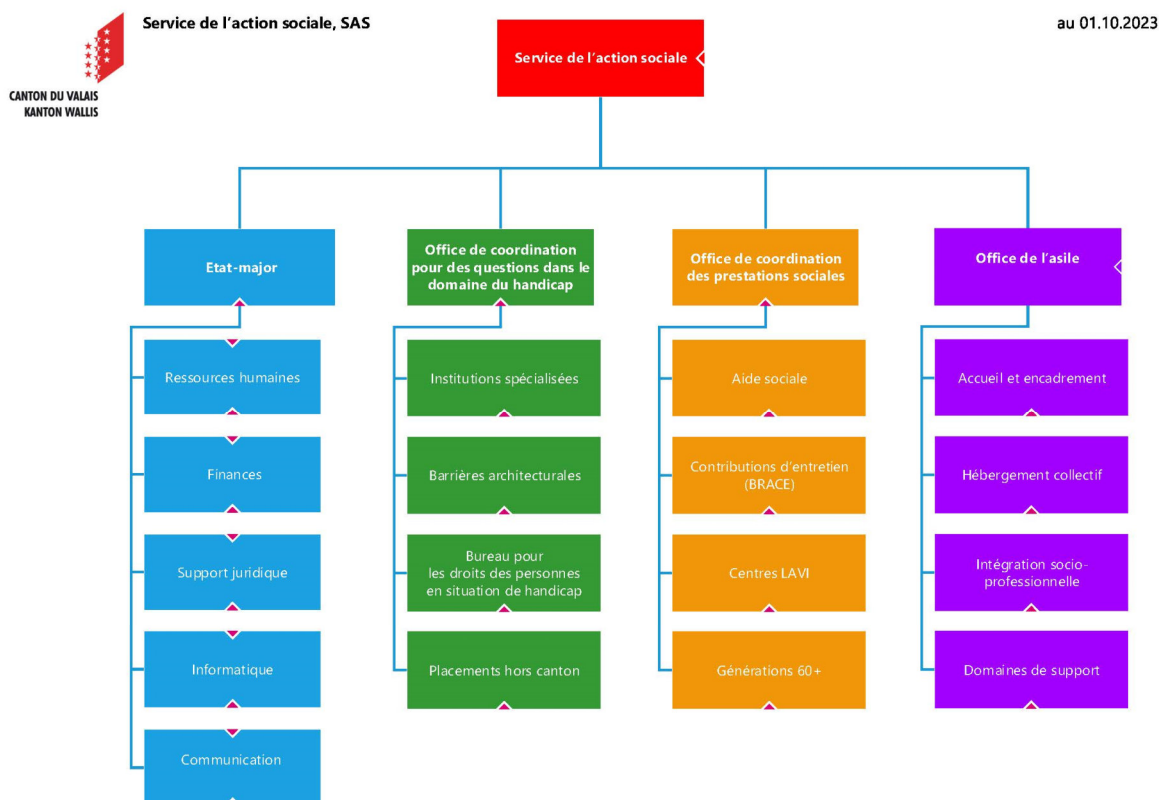
Annexe 1 : Taux de travail des délégué-es à l'intégration

Région	Equivalent plein temps
Haut-Valais	1,8 EPT
Valais Central	3,4 EPT
Martigny-Entremont	1,9 EPT
Monthey-St-Maurice	1,8 EPT

Annexe 2 : Structure de fonctionnement du Bureau cantonal de l'intégration



Annexe 3 : Structure de fonctionnement du Service de l'Action Sociale



Annexe 4 : Liste des prestataires de cours de langue privée

- Forum Migration Oberwallis: www.forum-migration.ch
- Volkshochschule Oberwallis: www.vhso.ch
- Espace Interculturel Sierre : www.espacesierre.ch
- Association des communes de Crans-Montana : <https://www.cransmontana.ch/fr/services-accm/autres/deleguee-a-l-integration/cours-de-langues/>
- Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) : www.oseo-vs.ch
- Centre Suisses-Immigrés (CSI) : www.csivs.ch
- Lire et Ecrire Valais : www.lire-et-ecrire.ch
- Communes d'Ayent et Arbaz : www.ayent.ch / www.arbaz.ch
- Commune de Savièse : www.saviese.ch
- Commune de Riddes : www.riddes.ch
- Commune de Vétroz : www.vetroz.ch
- Commission de l'intégration de la Commune de Fully : www.fully.ch
- Commune de St-Maurice : www.st-maurice.ch
- Commune de Vernayaz : www.vernayaz.ch
- Commune de Collombey-Muraz : www.collombey-muraz.ch
- Communes de Vouvry, Vionnaz, Port-Valais, St-Gingolph : <https://www.vouvry.ch/services/services-intercommunaux/integration.html>
- Verbier Language School : www.verbier.ch
- Ville de Martigny : <https://www.martigny.ch/fr/integration-639.html>
- Maison du Monde / Ville de Monthey : www.maisondumonde.ch